

produits des agriculteurs, les réunissent et les transforment. Et c'est justement ce qu'on veut donner à nos agriculteurs canadiens, savoir la possibilité d'écouler leurs produits, non pas individuellement, mais en groupes, grâce au système des coopératives.

Tout à l'heure, vous disiez que les coopératives n'ont rien réglé dans le domaine de l'agriculture. Je crois, au contraire, que les coopératives de nos régions ont su fournir un outil à nos cultivateurs et à nos agriculteurs pour leur permettre de se débarrasser de l'excédent de leur production. Le député disait également que les cultivateurs ne voulaient pas du bill C-176. Or, je puis dire qu'actuellement, l'UCC de la province de Québec vient nous rencontrer à différentes occasions. Elle l'a fait quand on a discuté du bill C-176 en comité, et si le député veut être honnête, il doit reconnaître que ces gens souhaitent l'adoption de ce bill et réclament à grands cris un bill complet et non pas une partie de bill comme le veut le député, car un tel bill s'appliquerait alors à une région particulière ou à un produit en particulier.

Je pense qu'actuellement l'UCC et les coopératives...

M. Henry Latulippe (Compton): Un naufragé s'agrippe à n'importe quoi.

M. Corriveau: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais je l'inviterais à s'adresser à la présidence, car il est bien difficile pour les honorables députés de suivre un dialogue qu'ils ne peuvent entendre.

M. Corriveau: Monsieur l'Orateur, c'est peut-être mon manque d'expérience qui me fait contrevenir au Règlement. Mais comme je voulais répondre à mon préopinant, j'ai peut-être dérogé au Règlement, et je m'en excuse.

Monsieur l'Orateur, je dois dire que j'ai eu l'occasion de rencontrer des cultivateurs de ma circonscription à plusieurs reprises, et ils attendent justement ce fameux bill qui va leur permettre d'être reconnus à la grandeur du Canada non pas individuellement, mais par groupes, et non pas au niveau des provinces. On a été témoin, dernièrement, d'expériences où l'on a voulu faire une certaine mise en marché, contrôler une certaine production au niveau de la province et l'on a vu quels fiascos ont suivi. C'est justement par ce bill C-176 que nous voulons régler ce problème et essayer de mettre de l'ordre dans le domaine des produits agricoles.

On essaie peut-être actuellement de nous distraire avec certains produits qu'on veut exclure du bill, mais je crois qu'on ne doit pas faire cela. Si l'on veut réellement aider tous les producteurs, il va falloir inclure dans le bill tous les produits agricoles.

Monsieur l'Orateur, à l'échelon fédéral, un tel office national de commercialisation a été créé. Au fait, c'est la Commission canadienne du lait—je le signalais tout à l'heure—qui s'occupe de la commercialisation du lait industriel. La Commission n'a aucun pouvoir de réglementer les volumes de production, mais elle exerce une influence sur cette dernière par le truchement de subventions, destinées à favoriser la production de lait de qualité et d'en réglementer la quantité requise par le marché. Elle réduit ces mêmes subventions si les agriculteurs dépassent les besoins du marché. Le bill C-176 va précisément compléter la réglementation de la Commission canadienne du lait et peut-être celle de la Commission canadienne du blé. Monsieur l'Orateur, si l'on veut, aujourd'hui,

qu'aujourd'hui, que tous les agriculteurs du Canada aient le même pouvoir d'achat et de vente, une seule mise en marché, il faut adopter le bill C-176 qui prévoit justement cette mise en marché.

Une fois créés, les offices de commercialisation provinciaux constateront la présence d'une échappatoire qui permettait aux producteurs qui vendaient leurs produits dans une autre province de se soustraire à l'autorité de l'organisme de commercialisation provincial.

Pour prouver l'avancé que je faisais tout à l'heure, je dirai qu'il est impossible d'essayer de créer une mise en marché à la seule échelle d'une province: il faut essayer de la créer à l'échelle nationale. Le gouvernement fédéral a alors établi une loi pour faire face à ce problème; la loi sur l'Organisation du marché des produits agricoles.

Un grand nombre d'offices de commercialisation provinciaux ont utilisé cette loi vers le milieu des années 60. Cela était solidement établi en ce qui a trait à plusieurs produits, et particulièrement aux œufs, au tabac, à certains fruits et légumes, et au porc.

L'honorable ministre a attiré notre attention sur le fait que la concurrence se situe à un niveau différent. Actuellement, les producteurs individuels luttent pour leur place sur le marché et les offices provinciaux de commercialisation se livrent une bataille acharnée sur le marché canadien en ce qui concerne les œufs et la volaille. Or, c'est justement ce que nous voulons prévenir. L'opposition semble vouloir laisser les gens à leur propre sort, au niveau de chaque province ou de chaque région. C'est cela qu'on veut essayer de réglementer au niveau du pays, en adoptant une loi qui va servir toutes les provinces et tous les milieux.

Je dois ajouter que je suis très heureux d'avoir participé au débat sur ce bill qui, pour moi, est d'une importance capitale. Si l'on croit à l'agriculture et si l'on veut qu'il y ait de l'ordre dans cette industrie, je ne vois pas comment les députés peuvent s'opposer à une loi réellement utile à tous les cultivateurs du Canada.

[Traduction]

M. H. A. Moore (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, j'ai été très heureux d'entendre mon ami le député de Compton (M. Latulippe) dire que les cultivateurs du Québec ne sont pas tous en faveur de ce genre d'office de commercialisation ou de ce genre de législation, pas plus que les cultivateurs des autres régions du pays, parce qu'il est rumeur que c'est une cabale entre gens de l'Ouest. Or, c'est faux.

Comme appui aux amendements proposés par le député de Crowfoot (M. Horner), je tiens à dire que ces amendements rendent le projet de loi moins odieux. Le bill n'en sera pas pour autant acceptable, pas tant qu'il sera fondé sur la régie des stocks. Le bill ne précise pas combien d'argent de plus le cultivateur aura en poche. Et de quoi parlons-nous présentement sinon de cela? D'autre part, le coût de l'application de cette loi et des paiements selon la production et ainsi de suite, inclus dans un projet de loi de cette nature, ne fera qu'accroître le coût de la production.

Je ne suis pas du tout convaincu que les dépenses au titre de la gestion de l'offre soient justifiées. Toutefois, il y a lieu d'affecter des fonds à la commercialisation et à la recherche. Nous n'avons pas besoin de ce projet de loi pour agir de la sorte. On a beaucoup parlé à la Chambre des producteurs qui réclament l'adoption de ce projet de loi. Or j'ai reçu de ma circonscription plus de 2,000 mémoires exprimant l'inquiétude de leur auteur au sujet de ce projet de loi. Je crois avoir raison d'en lire un. Il est